

# Transfert direct de la partie admissible d'une allocation de retraite

Ce formulaire peut servir lors du transfert de la partie **admissible ou non admissible** d'une allocation de retraite à un régime enregistré d'épargne-retraite ou un régime de pension agréé (REER/RPA). L'employeur doit retenir l'impôt sur le revenu de toute portion d'une **allocation de retraite** versée directement à l'employé ou à l'ancien employé. Toutefois, l'employeur n'est pas tenu d'effectuer une retenue d'impôt sur la portion qui est directement transférée au REER/RPA du bénéficiaire. Le montant transféré, ainsi que tout autre montant de l'allocation de retraite payé à l'ancien employé, fera l'objet d'une déclaration de l'employeur auprès de l'Agence du revenu du Canada sur un feuillet T4.

## Transfert d'une allocation de retraite à un REER/RPA – Montant admissible

Utilisez les années de service selon les indications ci-dessous afin de déterminer le montant admissible au transfert de l'allocation de retraite. Ce montant se limite à :

2 000 \$ pour chaque année complète ou partielle d'emploi avant 1996;

### PLUS

1 500 \$ pour chaque année complète ou partielle d'emploi avant 1989 où les cotisations de l'employeur à un régime de pension agréé ou à un régime de participation différée aux bénéfices n'ont pas été acquises en tout ou en partie par l'employé au moment où l'employeur paie l'allocation de retraite.

## Transfert d'une allocation de retraite à un REER/RPA – montant non admissible

Un particulier ne peut pas utiliser les années de service pour 1996 et les années subséquentes afin de déterminer les montants de transfert admissibles. Un transfert partiel ou complet d'une partie **non admissible** d'une allocation de retraite à un REER/RPA ou un REER de conjoint peut être autorisé si le particulier possède suffisamment d'espace de contribution.

### Détails du transfert (en lettres moulées) :

Montant admissible  \$ Montant non admissible  \$

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom et initiales : \_\_\_\_\_

Numéro d'assurance sociale : \_\_\_\_\_

### Transfert des fonds au (en lettres moulées) :

Numéro de compte : \_\_\_\_\_

Le chèque doit être libellé à l'ordre de : « Nom de l'institution financière »

\_\_\_\_\_

Le chèque doit être expédié à l'institution suivante (si elle est différente de celle ci-dessus) :

\_\_\_\_\_

Aux soins de : (facultatif) \_\_\_\_\_

Adresse de l'institution financière : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

**Note :** Pour éviter tout délai dans le transfert, veuillez vous assurer de compléter entièrement le formulaire et de nous fournir des renseignements exacts. Vous devez indiquer le nom de l'institution à l'ordre de qui le chèque doit être libellé. L'institution financière doit disposer de renseignements suffisants pour identifier votre paiement.

*Au mieux de ma connaissance, je, soussigné, dispose de suffisamment d'espace de contributions pour faire une cotisation REER. Je comprends que les obligations fiscales et les amendes pouvant résulter de cette transaction sont ma seule responsabilité.*

Signature de l'employé : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

